en mariage pour lui par le très honorable châtelain de Wiebe, son père.

— Permettrez-vous, mon bon cousin, dit en terminant la comtesse, que les fiançailles aient lieu ici, ou devrons-nous retourner pour cela pendant quelques jours à Kolz ?

— Comment donc? s'écria avec effusion le bon cousin, n'êtes-vous pas ici chez vous? Les fiançailles de notre chère Inès seront une des dernières joies de ma vieillesse, et il me semble que le devoir très doux de remplacer en cette circonstance feu votre époux, mon regretté cousin me revient de droit.

— Merci de tout mon cœur pour ma fille...

— Tous vos enfants ne sont-ils pas les miens ?

— Vous êtes la bonté même... Alors vous me permettrez d'inviter quelques amis...?

— Plus cette fête de famille aura d'éclat, et plus j'en serai satisfait.

Ulrich von Kügelgen Wiebe, admis le jour même au château de Tambach Poppenheim, put se convaincre par ses propres yeux que, chez le richissime comte Woldfrang de Tambach, ses héritiers étaient bien « chez eux. »

La cérémonie des fiançailles se fit en grande pompe dans la vaste salle à manger ouverte pour la première fois depuis dix ans, et étincelante de cristaux et d'argenterie que la baronne avait eu soin de faire apporter de Kolz.

Conformément à l'usage du pays, les invités reçus d'abord dans le salon par les fils de la maison, trouvèrent en entrant, dans la salle du banquet, Ulrich et Inès, déjà à table, assis côte à côte entre la baronne Auersperg Kolz, mère de la fiancée et le comte Wolfrang Tambach, représentant feu son père.

Le repas fut très joyeux : la fortune et le bonheur planaient sur cette courageuse famille, dont les efforts patients et persévérants étaient couronnés d'un juste succès.

Le paralytique, tout à fait paternel pour la fiancée, portait avec entrain les plus chaleureux toasts.

Inés, fort jolie, baissait modestement les yeux. Sous sa robe d'organdi blanc, le transparent de percale rose, très glacé, reluisait comme un vrai satin, une guirlande de vergiss mein nicht posée sur sa tête comme un chapeau rond couvrait la moitié de son front pur Sous la table, elle recevait avec une légitime satisfaction les pressions de main de son fiancé.

Ulrich, fort beau cavalier, se montrait très amoureux.

M. le comte Wolfrang Tambach Poppenheim, l'heureux pseudo-pere de famille, but et mangea copieusement qu'au dessert, la paralysie remonta tout à coup au cerveau.

Il voulut parler, ne put prononcer que : Couac! Couac ! et passa de vie à trépas de la façon la plus inattendue par tous.

Madame la baronne Auersperg Kolz et ses sept enfants firent aussitôt entendre des lamentations déchirantes ; les nombreux invités en étaient émus jusqu'aux larmes.

La mort de l'aimable et vénérable vieillard qu'ils aimaient tous comme un père était une de ces douleurs dont on ne se console jamais.

Les funérailles furent splendides, la reconnaissance devait, en effet, poursuivre ce parent généreux jusqu'au delà du tombeau.

Le notaire Matheus Boohm avait dès la première heure offert de faire lecture du testament déposé en ses mains, mais à quoi bon? On en connaissait depuis longtemps le contenu, et il n'était pas séant de songer à cela, tant que la dépouille mortelle du bienfaiteur serait encore dans le château dont il fut maître.

L'année précédente, le défunt après avoir passé la journée avec le tabellion Matheus Boohm, avait dit le soir en se mettant à table ;

— Mes enfants, j'ai fait aujourd'hui mon testament ; il contient mes remerciements pour vos tendres soins.

Néanmoins le testament devait être lu en présence de tous les héritiers du comte Wolfrang Tambach; le dépositaire du dit testament en avait reçu l'ordre formel.

En voici la teneur ;

« Le deuxième jour du mois de mars 1884, je dicte à M. Matheus Boohm, notaire, mes dernières volontés.

» Je veux tout d'abord remercier du fond de mon cœur madame la baronne Auersperg Kolz, ma très honorée cousine, des soins qu'elle m'a prodigués et dont j'emporterai dans la tombe le précieux souvenir.

» Je bénis tous ses enfants et je leur souhaite tout le bonheur qu'ils méritent.

» Après avoir accompli ce devoir de reconnaissance, je lègue ma fortune entière à mon cousin le colonel Walmoden ven Bernbach, que je n'ai pas vu depuis trente ans, et qui n'a jamais pris la peine de me donner de ses nouvelles ni de m'en demander des miennes.

» Ceci est ma volonté expresse et formelle ; j'en dicte l'expression à M. Matheus Boohm devant quatre témoins qui signeront après lui et après moi.

» Fait au château de Tambach Poppenheim le dit 2 mars 1884. »

Suivaient la signature presque illisible du paralytique et celles du notaire et des quatre témoins.

Ulrich von Kügelgen Wiebe se retira peu de jours après, sous prétexte que des fiançailles marquées par un événement aussi tragique ne pouvaient manquer de porter malheur à sa bien-aimée Inès. Il l'aimait d'un amour trop sincère, trop désintéressé pour passer outre.

Il y a des gens si superstitieux.

LES TISSUS NOUVEAUTÉS

Bien souvent la consommation fait une répartition assez logique des tissus selon leurs qualités respectives. Les draps unis, les peignés spéciaux pour pardessus sont modifiés à chaque saison dans les nuances ou dans les dessins, mais ils sont à peu près toujours attribués au costume habillé. Pour l'usage plus fréquent, pour le *tout aller*, les étoffes demi-sérieuses à très gros grain, souples à l'excès ont donné si grande satisfaction au porter que l'on tient également à rajeunir ces genres ou à en créer d'autres possédant les mêmes qualités d'élasticité, de volume et de résistance à l'usage et aux intempéries.

Parmi les genres goûtés et que l'on veut renouveler, il s'en trouve un certain nombre dont l'effet principal est obtenu par l'apposition de diverses matières mélangées à la filature, au retordage ou au tissage, ou travaillées spécialement aux apprêts.

Les retors boucles et irréguliers sont les principaux éléments. Les uns s'obtiennent sur des métiers spéciaux ; il faut être outillé exprès pour les produire, ou bien on les achète dans le commerce. Les autres se font par des opérations courantes différemment appropriées que nous allons esquisser en quelques mots.

Pour faire des retors simplement ondulés, on prend un fil en laine très longue, droite et raide, en mohair par exemple ; ce fil est tordu à l'excès ce qui le fait rentrer sur lui-même en se raccourcissant plus que d'usage. Puis un fil ordinaire, en laine douce, feutrant aisément est joint au précédent, l'ensemble est enroulé à l'opposé de la torsion primitive et le fil mohair retrouvant alors sa longueur naturelle devient plus long que le fil de laine douce et ondule autour de celui-ci.

On comprend aisément que plus le fil de matière dure a été raccourci sur lui-même, plus l'irrégularité du retors est grande. Cette irrégularité est fixée et différente quand on fait du retors-chaînette par un fil mohair tordu comme il est dit ci-dessus, accouplé à un fil ordinaire très fin, et tordus ensemble. De plus un nouveau fil fin est ajouté et une nouvelle torsion est donnée. Bien entendu chaque torsion est dirigée en sens inverse de celle qui précède, la première à gauche, par exemple, la seconde à droite et la troisième à gauche, en diminuant beaucoup le nombre de tours de la dernière.

Par les croisures on tire parti de ces fils de différentes façons, c'est une étude particulière à faire en choisissant de préférence celles où le retors se place aisément à la surface visible. Les autres fils composant l'étoffe peuvent être très différents de nature, de finesse, etc.

Le complément de l'effet est obtenu par les apprêts. Pendant le dégraissage et le léger feutrage que reçoit l'étoffe, les laines obéissant à leurs tendances naturelles, l'une rentre sur elle-même et fait corps dans l'étoffe; l'autre, rebelle, cherche à s'échapper et forme à la surface des boucles, des irrégularités qui déterminent l'aspect principal.

Les autres opérations d'apprêts sont également appropriées dans le même but quand on veut chercher un autre résultat ou travailler d'autres matières. Par exemple le chardon végétal, monté en chardon roulant, et le chardon métallique sont utilisés dans des conditions très différentes du garnissage ordinaire pour obtenir des effets inconnus par un étirage irrégulier de la laine.

(Les Tissus.)

SITUATION METEOROLOGIQUE. — Roubaix, 28 déc.—Hauteur barométrique : 775,—Température : A 7 heures du matin 4 degrés audessous de zéro.
A 1 » du soir.. 3 degrés audessous de zéro.
A 5 » » 2 degrés audessous de zéro.

Paris, 28 décembre. — De fortes pressions se trouvent sur l'Océan; elles se rapprochent lentement du Continent et les hauteurs barométriques s'égalisent sur l'Ouest et le Sud.

L'aire des hautes pressions s'est propagée vers le Sud-Est et son centre s'est en même temps transporté vers Kiew (769 mlm). Le vent est fort du Sud-Ouest en Ecosse, faible du Nord-Est sur nos côtes, et la mer est houleuse en Bretagne. Des pluies sont tombées en Irlande, en Provence et en Algérie; on signale de la neige à Lorient, Clermont et Cette.

La température descend et le froid devient rigoureux au centre de l'Europe. Ce matin, le thermomètre marquait — 18 à Cracovie, — 11 à Breslau, — 4 Paris, 3 à Brest, 7 à Bodo, Valentia et 10 à Alger.

En France, le temps est au froid. Des pluies ou des neiges sont probables. A Paris, hier, ciel brumeux.

Température : maximum, 2 degrés 5 ; minimum, — 4 degrés 5.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Les réceptions du Nouvel An à l'Hôtel-de-Ville.— On nous communique l'avis suivant :

« A l'occasion du Nouvel An, l'Administration Municipale recevra, à l'Hôtel-de-Ville, mardi prochain 31 décembre courant, à cinq heures du soir.»

L'incendie de la rue de l'Ermitage. — Samedi, vers cinq heures et demie du soir, les avertisseurs et les cloches de toutes les églises annonçaient un incendie qui venait d'éclater dans la rue de l'Ermitage.

C'est dans les ateliers de la maison Moormann, rue de l'Ermitage, 5, derrière l'église Notre-Dame, que le feu venait de se déclarer.

Un ouvrier de la maison, Emile Baudart, passant dans la cour, aperçut le premier une épaisse fumée qui s'échappait d'un magasin de fourrages, situé à côté des écuries.

Il donna aussitôt l'alarme et des ouvriers se mirent à l'œuvre pour éteindre le feu qui consumait un tas de deux cent cinquante kilos de paille et se communiquait aux écuries et à un magasin de colle se trouvant au-dessus. D'autres enlevaient toutes les pièces de tissus d'un magasin voisin et lançaient la vapeur des générateurs.

Une pompe de l'établissement fut mise aussitôt en batterie et arrêta les progrès de l'incendie, tandis que les pompiers arrivaient vivement sur les lieux du sinistre et mettaient également leur pompe en mouvement.

Une demi heure plus tard, tout était terminé.

Les chevaux n'étaient pas à l'écurie lorsque le feu s'est déclaré.

Les dégats ont été évalués approximativement à cinq mille francs; ils sont couverts par plusieurs compagnies d'assurances, l'*Urbaine*, l'*Union* et l'*Aigle*.

Une jeune fille vitriolée. — Les habitants de la rue du Chemin de Fer ont été mis en émoi, vendredi, vers huit heures du soir, par un drame au vitriol qui s'est passé à l'estaminet Caron, qui porte l'enseigne au *Bon Café*, rue du Chemin de Fer, 44.

Dimanche dernier, un ouvrier tisserand, Julien Bernard, se trouvant dans un estaminet de la rue de l'Alouette, fit la connaissance d'une fille Marie Delsart.

Mardi soir, ils partirent à Fourmies, où ils arrivèrent vers minuit. Ils passèrent la nuit au café de la Gare et louèrent ensuite une chambre dans un quartier retiré de la ville.

Pendant que Julien Bernard était allé chercher du travail, ayant laissé l'argent qui lui restait — quarante francs environ — à la fille, celle-ci s'était mise en toilette et s'apprêtait à partir quand Bernard revint tout à coup et lui demanda ce qu'elle allait faire. Marie Delsart ne lui cacha pas qu'elle voulait retourner à Roubaix.

Julien Bernard demanda alors de l'argent à cette fille qui lui remit quinze francs. Il partit acheter une fiole de vitrol à un pharmacien de Fourmies à qui il raconta qu'il voulait brûler de la laine. Muni de sa bouteille et d'un petit bol qu'il avait dissimulé dans sa poche, Bernard revint à Roubaix par le même train que Marie Delsart. En descendant vendredi, vers trois heures et demie, la jeune fille entra dans l'estaminet du *Bon café* où Julien Bernard la suivit. Celui-ci s'attabla avec quelques amis tandis que Marie Delsart, amie de la maison, vaquait aux soins du ménage.

Vers huit heures du soir, Julien Bernard invita la fille Delsart et quelques autres personnes à prendre un verre de bière.

Au moment où Marie Delsart portait son verre à la bouche, Bernard saisit la jatte dans laquelle il avait vidé le vitriol et lança le liquide corrosif à la figure de la jeune fille, en disant : « Tiens, *je vais te rafraichir !* »

Marie Delsart, atteinte à la tête, poussa des cris qui attirèrent les voisins. Ceux-ci lui donnèrent quelques soins, tandis que d'autres arrêtaient le coupable en attendant l'arrivée de la police.

La victime a été transportée à l'hôpital dans un état grave, mais non dangereux.

Quant à Bernard, il ne témoigne aucun regret; il répète, chaque fois qu'on l'interroge : *«Ça m'est bien égal, j'en aurai pour six ans de prison et puis ce sera tout; au moins j'ai fait mon plaisir !* »

Il a été conduit à Lille samedi.

Un déraillement à Lannoy. — Hier après-midi, le train-tramway n° 34, partant de la gare de Lannoy, vers quatre heures, et se dirigeant vers Lille, a déraillé à la sortie de cette gare.

Fort heureusement, le train, qui n'était pas lancé, n'a causé aucun sérieux dégât et personne n'a été blessé.

Le déraillement a été produit par suite de l'engagement de la machine dans une aiguille qui était entrebaillée, c'est-à-dire dans une aiguille non fermée.

Des secours ont immédiatement été demandés à Lille, et une équipe d'ouvriers, avec tous les appareils nécessaires, est partie avec un train de secours à Lannoy, où, après une heure de travail, la machine a été remise sur la voie pour continuer son chemin sur Lille, où elle est arrivée avec deux heures dix minutes de retard.

Arrestations diverses. — La police a arrêté, vendredi soir, en vertu d'un mandat d'arrêt émanant de M. Legrand, juge d'instruction, un ouvrier fileur de la rue des Longues-Haies, nommé Emile Guilbert, et une couturière de la rue du Fort, Maria Spriens, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Un ouvrier de l'usine à gaz, rue de Tourcoing, nommé Vital Santens, âgé de vingt ans, a également été arrêté pour inculpation de meurtre et tentative d'assassinat en Belgique.

Enfin, un habitant de la rue Philippe-le-Bon, Alois D..., est allé tenir compagnie aux précédents; il est inculpé d'attentat à la pudeur sur un enfant de quatre ans!

Une rixe entre cochers. — Deux cochers qui stationnaient près de la gare, Julien P... et Arthur V..., à la suite d'une futile discussion, se livraient vendredi, vers huit heures du soir, à une scène de pugilat quand l'agent de sûreté Anselin voulut les séparer.

Mal lui en prit car il reçut un coup de tête de Julien P... en même temps qu'une poignée de crottin de cheval à la figure, le tout accompagné de grossières insultes. L'agent dut avoir recours à un collègue pour conduire Julien P... au poste où un rapport a été rédigé à sa charge.

Un accident, rue de Mouveaux. — Nous avons dit hier qu'une jeune fille de trente et un ans, Elise Vannecque, avait été victime d'un accident dans une usine de la rue de Mouveaux.

Vers sept heures et demie du soir, un second accident se produisait dans les mêmes ateliers.

Un apprenti, nommé François Denève, âgé de quatorze ans, se rendant à l'encollage, rencontra, en passant près des métiers, un ouvrier chargé de pièces ; en voulant se garer pour le laisser passer, il mit la main droite sur un métier en marche, qui lui endommagea fortement l'index, le majeur et l'annulaire.

Après avoir reçu les soins d'un docteur, François Denève a été reconduit à son domicile, rue du Luxembourg, 12.

Nécrologie. — On annonce la mort de M. François-Albert Lanselle, âgé de 37 ans et 5 mois, demeurant rue du Bois, 30. Ses funérailles auront lieu, le mardi 31 courant, à 9 h. 1/2, en l'église Notre-Dame.

Société de Consommation. — Prix du pain : Gras, trois livres, 0,58 c. ; blanc, trois livres, 0,58 ; ménage, quatre livres, 0,58.

Maison G. Broer et Cie. — Voir l'annonce à la 4e page. 20819—42320

La médecine moderne à la portée de tous.— Tel est le titre d'un livre qui vient de paraître et qui est appelé à rendre les plus grands services aux familles.

Ecrit dans une langue claire et dans un style très simple, il comprend la définition des termes employés en médecine, la description des principales maladies du corps humain, et quelques moyens pratiques d'y remédier.

Il est en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*, rue Neuve, 17. — Prix : **1 fr. 50.**

Voici les visites qui arrivent, faites nettoyer vos rideaux par la **Grande teinturerie Sonneville** qui vous les remettra entièrement à neuf. 11, rue du Vieil-Abreuvoir.

Cartes de visites. — L'imprimerie du *Journal de Roubaix* offre à un prix exceptionnel, aux lecteurs du journal, une jolie boîte contenant cent cartes et cent enveloppes. (*Voir à la 4e page*). — **Cartes de visites à 2 fr. le cent.**

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

TOURCOING

Messe Sainte-Cécile.—La *Fanfare du Point-Central* se fera entendre aujourd'hui dimanche, 29 décembre, à la messe de 11 heures 1/2, à l'église St-Joseph, à l'occasion de la Ste-Cécile. Elle exécutera une ouverture de concours par Absalon et une fantaisie par Amour de Dieu.

A trois heures aura lieu au local de la société, le banquet qui sera suivi de bal.

Un cheval emporté. — Samedi, vers 5 h. 1/2 du soir, un cheval, traînant l'avant-train d'une voiture, parcourait ventre à terre la rue des Piats, venant de la direction de la Croix-Rouge. A la hauteur de la gendarmerie, un homme se jeta résolument à la tête de l'animal et parvint à l'arrêter, non sans avoir couru de sérieux dangers. Nous regrettons de ne pas connaître le nom de ce brave.

Les expulsés. — Un convoi de dix-sept expulsés a été conduit, samedi, vers le soir, à la frontière. Presque tous avait moins de 30 ans. On remarquait avec pitié deux jeunes femmes portant chacune un bébé de quelques mois. Les condamnations, de 6 jours à 3 ans, avaient été rendues, de 1882 à ce jour, par les tribunaux de Paris, Mantes, Laon, Douai, Béthune et Lille. L'un des expulsés ne se cachait pas pour dire à son voisin : *«Il est mainteuant près de 4 h. 1/2, avant six heures je serai rentré chez moi.»* En effet, il n'avait pas une longue route à parcourir, car son *chez soi* se trouve à Roubaix !

Marcq-en-Barœul. — *Vol d'un mobilier.* — Armand Louchent, âgé de 47 ans, maréchal-ferrant, était venu depuis quelque temps de Valenciennes, travailler de son métier, au hameau du Pont. Il avait loué un appartement à l'estaminet Dubar, et avait avec lui, en qualité de servante, Flore Montiers, femme Salomé, âgée de 32 ans, qu'il avait connue à Valenciennes, et qu'il croyait veuve.

Or en rentrant chez lui l'autre soir, il ne retrouva de tout son mobilier que le bois du lit et le poêle. Tout le reste, vêtements, draps de lit, couvertures, sucre, café, et jusqu'à un lapin roti, toutes les provisions du ménage, en un mot avaient disparu. De plus une valise contenant la somme de 40 fr. avait été éventrée et l'argent enlevé.

Voici comment la chose était arrivée. Flore n'était pas veuve. Mariée il y a 11 ans, au sieur Salomé, demeurant à Lille, bien connu de la police, elle l'avait quitté depuis longtemps déjà, et avait mené la vie la plus aventureuse, jusqu'à ce qu'elle fut recueillie par commisération, par ce bon maréchal. Le mari, ayant appris la nouvelle résidence de son épouse, tomba chez elle par une belle après-midi, empaqueta avec elle tous les objets à leur convenance, et, redevenus les meilleurs amis du monde, ils partirent de compagnie, portant chacun sa charge.

— *Guet-apens.* — Jules Vandenboossche, âgé de 23 ans, maréchal-ferrant, s'était fait renvoyer de l'atelier de MM. Moutelier, fondeurs. Il attribuait injustement sa disgrâce à un jeune mouleur de vingt ans, Charles Obrecht, travaillant chez les mêmes patrons ; et un soir, il est allé l'attendre sur son passage et le roua de coups, au point de le laisser sur place.

On n'a pas oublié le sac du poste de douane de Marcq, remontant à cinq ou six ans. Vandenbossche était un des sept individus condamnés pour ce fait.

LILLE

La situation municipale à Lille. — Le départ de M. Saisset-Schneider de la préfecture du Nord n'est pas une solution et la crise municipale reste ouverte.

On sait, en effet, que l'administration municipale de Lille a adressé, à la date du 6 décembre dernier, sa démission collective à M. le ministre de l'intérieur. Le fait ne peut être nié, car le *Progrès du Nord*, moniteur officiel de la mairie, s'en est lui-même fait l'écho.

Jusqu'ici, le ministre n'a pas accepté cette démission; mais elle a été donnée, et, à moins que messieurs nos édiles ne la retirent, ce qui est, du reste, leur droit strict, il est impossible que les choses ne suivent pas leur cours.

Mais on avouera que l'administration municipale se mettrait dans une singulière posture si, après avoir fait grand fracas de cette sortie tumultueuse, elle reprenait purement et simplement sa démission. Cela friserait de près la comédie.

Nous recevons la dépêche suivante de notre correspondant de Paris :

« Dans le conseil tenu cette après-midi, dit la *Liberté*, seront signées les nominations de M. Delmas à la cour des comptes, et de M. Saisset-Schneider, préfet du Nord, comme conseiller d'Etat.

» A ce propos, nous croyons que les noms prononcés pour recueillir la succession de M. Saisset-Schneider, comme préfet du Nord, ne correspondent pas à la réalité. »

L'influenza à Lille. — La maladie, qui sévissait surtout jusqu'ici dans les administrations et la bourgeoisie, commence à se répandre dans la population ouvrière, mais il n'y a encore eu que fort peu d'entrées pour ce motif dans les hôpitaux, les malades étant soignés chez eux.

Nous avons voulu consulter, hier après-midi, au sujet de cette épidémie, un éminent docteur qui est l'une des sommités médicales de Lille.

Il était rentré précisément la veille de Paris, où plusieurs membres de sa famille ont dû subir la loi commune de l'épidémie. Il a donc pu observer les phénomènes de la maladie dans deux grands centres différents.

Selon l'honorable docteur, les cas d'*influenza* constatés jusqu'à présent à Lille, se distinguent de l'épidémie qui sévit à Paris, par leur extrême bénignité, ce qui doit être de nature à rassurer nos concitoyens, sans pour cela leur faire négliger des précautions indispensables.

« D'après ce que j'ai pu observer à Lille, ajoute notre savant interlocuteur, l'*influenza* régnant ici diffère essentiellement de la grippe commune. Celle-ci affecte les voies respiratoires; dans l'épidémie actuelle, on remarque l'absence de l'élément catarrhal, sauf dans quelques cas exceptionnels.

» On ressent une fièvre qui peut atteindre 40 degrés et même dépasser cette température ; on éprouve des céphalalgies, une extrême lassitude dans tous les membres, un dégoût de la nourriture ; mais, chez les malades que j'ai vus jusqu'à présent, je n'ai pas observé la présence de l'élément catarrhal.

» Il semble aussi que, comme durée, la maladie soit généralement moins longue que la grippe ordinaire : deux jours, trois jours au plus et c'est fini. »

M. X... croit que l'on se trouve en présence d'une maladie infectieuse, tandis que la grippe commune est une maladie contagieuse. On peut le déduire de son mode de diffusion, et aussi des observations qui ont été faites sur des sujets atteints de cette maladie.

On a remarqué qu'ils présentaient une augmentation de volume de la rate, comme cela arrive dans toutes les maladies infectieuses.

L'épidémie ne s'est pas propagée, comme les maladies contagieuses, en suivant les grandes voies de communication. Elle a éclaté brusquement, ayant de nombreux foyers simultanés ; aussi elle a du être importée par les courants atmosphériques.

M. X... recommande aux personnes atteintes le repos dans un appartement bien chauffé et comme médication l'antipyrine.

Le comité linier du nord de la France. — On nous communique la note suivante :

« Mardi dernier, à 5 heures, a eu lieu, à l'hôtel du Maisniel, l'assemblée annuelle du Comité linier. Les filateurs et les négociants en lin qui assistaient à cette réunion ont écouté avec grand intérêt l'exposé que leur a fait le président, M. Ed. Faucheur, des travaux du Comité pendant l'année 1889, et approuvé les efforts tentés dans le but d'arriver, au moyen de concours, à l'extension et à l'amélioration de la culture du lin.

» Se préoccupant ensuite de l'échéance prochaine des traités de commerce, les membres présents ont examiné longuement les idées préconisées la veille par M. Méline, et ont émis le vœu de voir s'organiser dans le Nord et dans toute la France, la campagne qu'il faut commencer bientôt contre le renouvellement des traités de commerce et pour l'adoption d'un régime économique conforme aux intérêts de l'industrie française.

» Il importe que les industriels se donnent la main et marchent tous ensemble, qu'ils concentrent leurs efforts et s'unissent en syndicats locaux ou comités spéciaux d'études et de propagande, et que tous les intéressés apportent à ces comités leurs concours moral et pécuniaire. Ces associations locales existent déjà en grand nombre, d'ailleurs; il suffirait de leur donner une vie nouvelle, une activité plus grande. Il existe de plus, à Paris, une Association de l'Industrie française qui s'est donnée pour mission de défendre les théories protectionnistes et d'accomplir pour le travail national ce que les grandes sociétés agricoles font pour l'agriculture.

» Nous ne devons pas oublier que le succès final appartiendra au plus fort, et que si tous les industriels de France venaient se grouper dans cette Association centrale, s'ils y apportaient tout l'appoint de leurs idées et de leur influence, la cause de la protection du travail national serait bien près de triompher. Inutilement les agriculteurs qui ont su se tenir la main et qui ont vu le succès couronner leurs efforts. »

Le vol de 30.000 fr. de Tournai. — En vertu d'un mandat d'arrêt lancé par M. Legrand, juge d'instruction, la gendarmerie a procédé, samedi matin, vers huit heures, à Hellemmes, à l'arrestation de la fille Jeanne Prévost, âgée de 17 ans 1/2, inculpée de complicité dans l'affaire du vol de 30,000 fr. à Tournai. Elle a été écrouée à la maison d'arrêt de Lille où on lui a fait subir un premier interrogatoire.

VALS CHEZ SOI
LES EAUX MINÉRALES A LA PORTÉE DE TOUS
Une question d'hygiène. — L'eau potable. — La cherté des eaux minérales. — A la recherche d'une combinaison. — La Source des Celestins. — L'Eau de Vals à vingt centimes le litre.

« Les maladies contagieuses ne sont jamais spontanées; elles ont toutes pour origine un ferment de maladie animé, vivant d'une vie propre, un microbe... Détruisez les microbes de la fièvre typhoïde, de la diphtérie, de la scarlatine, de la rougeole, du choléra, ou placez-les dans des conditions où ils ne puissent plus nuire, et jamais vous ne verrez apparaître un seul cas de ces maladies. »

Ainsi s'exprimait M. Pasteur, le 9 mars dernier, à la séance du *Conseil d'Hygiène de la Seine*. Personne ne conteste, aujourd'hui, ces affirmations de même que tous les savants s'accordent à reconnaître que les eaux contaminées par les infiltrations malpropres sont les champs de culture les plus complets et les véhicules les plus ordinaires des microbes, c'est-à-dire la cause certaine des maladies infectieuses. D'où la conclusion qu'il y a un rapport direct entre la pureté de l'eau potable et la propagation de ces maladies.

Seules, les eaux minérales naturelles, prises à la source, offrent toutes les garanties; mais leur prix trop élevé a jusqu'ici empêché l'usage de se généraliser et a fait de ces eaux une véritable consommation de luxe.

Préoccupé de cette question, nous nous sommes attaché à la résoudre et nous croyons être arrivés à un résultat favorable pour nos lecteurs.

« LES CÉLESTINS DE VALS »

Il s'agissait de trouver des sources d'un débit plus considérable et constant et d'une nature invariable, c'est-à-dire à l'abri d'infiltrations qui, à certaines époques, peuvent entraîner des modifications dans leur composition. Cela fait, il fallait passer un contrat assurant les demandes de nos consommateurs. De plus, nous devions obtenir des avantages et des conditions de prix mettant ces eaux à la portée de toutes les bourses.

Les sources des Célestins remplissent complètement les conditions que nous venons d'indiquer. Débit considérable et invariabilité des éléments qui les constituent. Le propriétaire de ces sources a consenti à les réserver à nos lecteurs et à leur faire des avantages que nous expliquons plus loin.

ANALYSE DES EAUX

Voici d'abord, telle qu'elle a été établie par M. le docteur Ferrand, professeur à l'Ecole de médecine de Lyon, l'analyse des substances contenues dans notre eau de Vals :

Bicarbonate de soude	1.5838
Bicarbonate de potasse	0.0337
Bicarbonate de chaux	8.4248
Bicarbonate de magnésie	0.3664
Bicarbonate de fer	0.0333
Bicarbonate de manganèse	traces
Sulfate de soude	0.1281
Chlorure de sodium	0.0365
Silice	0.0740
Alumine	0.0030
Acide carbonique libre	1.4682

Sans être un savant, on voit du premier coup d'œil, à l'examen de cette analyse, que nos eaux de Vals, source les Célestins, sont purement et simplement des eaux de table dans lesquelles le sel réellement important est, comme à Vichy, le bicarbonate de soude. Leur goût est piquant et agréable. Leur unique propriété médicinale est de prévenir la dyspepsie.

Mélangées au vin, qu'elles ne troublent pas, elles n'enlèvent jamais aux bons crus leur fin bouquet, tandis qu'elles communiquent aux vins inférieurs une saveur et des qualités qui les rendent bien plus agréables.

EXPOSÉ DE LA COMBINAISON

Les eaux de Vals sont généralement vendues 0 fr. 80 et 1 franc la bouteille. Prises à Vals, par caisse de 50 bouteilles, le public les paye 30 fr. et les marchands en gros 28 fr. la caisse livrée en gare de Vals Labégude.

Au moyen de notre combinaison, nos lecteurs payeront QUINZE FRANCS la caisse de 50 bouteilles, étant d'ailleurs formellement stipulé que nos bouteilles auront la contenance d'un litre. Ce prix de 15 francs est le prix d'une caisse de 50 bouteilles livrée en gare de Vals-Labégude. Le port de cette gare au domicile du souscripteur reste à la charge de ce dernier. Nous aurions pu grouper tous les frais, mais nous avons tenu à ce que le port fût payé directement à la Compagnie du Chemin de fer afin qu'il ne puisse s'élever aucun doute sur l'origine de nos caisses. Il se fabrique, en effet, des eaux plus ou moins gazeuses, livrées à bas prix, sous l'étiquette d'eaux minérales; nous désirons éviter toute confusion avec ces eaux de contrebande.

Nos caisses de 50 bouteilles coûteront donc 15 fr. plus le port.

De cette somme il faut déduire : 1° le prix du verre à raison de 0 f. 10 la bouteille, soit, pour 50 bouteilles, 5 fr. ; 2° le prix de la caisse et de l'emballage, soit 2 fr. 25, au total, 7 fr. 25 à déduire.

Reste pour le prix net des 50 bouteilles, 7 f. 75 c'est-à-dire un peu plus de 15 centimes la bouteille.

Pour profiter de ces avantages auxquels tous nos lecteurs ont droit, il suffit d'adresser à l'administration du journal un mandat-poste de 15 fr. Nous n'acceptons pas d'ordre inférieur à 50 bouteilles qui représentent le minimum de poids au-dessous duquel le prix du port déjà relativement très élevé deviendrait tout à fait onéreux. Nous répétons que le port de Vals-Labégude au domicile du souscripteur se paye à part contre livraison de la caisse. Toutes les expéditions seront faites et les caisses livrées *dans les vingt jours de la demande.*

POUR LE JOUR DE L'AN
Un conseil souvent n'est pas chose futile,
Suivez celui-ci : Quand pour faire un cadeau,
Il vous plaira de joindre l'agréable à l'utile,
Offrez une boîte extra de Savon du Congo.
42628d Mlle L. PERRIER A VICTOR VAISSIER.

AVIS. — La librairie ALFRED REBOUX, *rue Neuve, 17, Roubaix*, se charge de la distribution, à domicile, des circulaires, tarifs, prospectus, lettres de faire-part, etc. Cette organisation nouvelle assurera aux clients de la maison un service bien fait et une grande économie.

CONCERTS & SPECTACLES

Le concert de l'Association des Dames françaises.— C'était vraiment un beau concert que celui que nous a offert hier, à l'Hippodrome, l'*Association des Dames françaises*.

Lasalle était archi-comble au moment où M. Julien Koszul levait son archet pour diriger la *Polonaise de Struensée*. La *Grande Harmonie* s'est surpassée et nous a interprété l'œuvre de Meyerbeer, avec un respect de nuances, une finesse d'exécution et en même temps une énergie qui font le plus grand honneur au nouveau chef.

Pour prendre en bloc les deux parties du programme, disons encore que l'*andante de la 1re symphonie en ré*, la nouvelle composition de M. Julien Koszul, a été entendue avec intérêt. Cette musique, exempte de vieilles formules, pleine d'une inspiration largement développée, étonne encore quelques auditeurs, mais on arrive pourtant à comprendre, que l'avenir de la musique est dans cette manière de faire, et la plus grande partie du public l'a prouvé à l'éminent chef de la *Grande-Harmonie*, par ses applaudissements répétés.

M. Bouhy, ancien directeur du Conservatoire de New-York, est celui-là même qui créa, au théâtre lyrique, à Paris, le rôle de *Paul et Virginie*. Il eut un tel succès, s'il nous en souvient, que Capoul en fut alarmé pour sa gloire. L'excellent chanteur nous a prouvé, hier soir, qu'il était la première basse chantante existant actuellement en France.

Non seulement M. Bouhy possède une voix solide au timbre chaud, mais encore il sait la conduire, et il prononce. Oh prononcer! C'est là, la difficulté à laquelle se heurtent généralement tous les chanteurs, et cette difficulté M. Bouhy l'a vaincue, pour notre plus grand plaisir. Inutile de dire que les applaudissements ne lui ont pas manqué dans l'air de *Françoise de Rimini* et la romance de l'*Etoile du Nord*.

Le plus grand succès de la soirée a été, sans contredit, pour Mlle Juliette Dantin, une fillette qui possède un talent de violoniste extraordinaire. Elle fait pleurer les cordes avec un charme, une expression, et en même temps une facilité qu'on est étonné de trouver chez une enfant si jeune. *La Fantaisie originale* de Vieuxtemps, une *Prière* de sa composition s'il vous plait et une mazurka de Wieniawsky ont valu à Mlle Dantin, une véritable ovation.

Mlle Salembier, notre concitoyenne, possède une voix sympathique: il est malheureux qu'elle manque d'expression et chante un peu presque toujours la même chose. Il faut pourtant convenir qu'elle a enlevé son air de la *Traviata* en véritable artiste, avec un chant d'une pureté soutenue. Seul, l'air des *Huguenots* a été un peu terne.

MMmes Broisat et Persoous et M. Prudhon, de la *Comédie-Française*, ont interprété deux fines comédies, l'une de Feuillet, l'autre de Pailleron.

La première est une protestation contre cette loi du monde qui veut que l'homme, en trompant sa femme, ne perd pas l'honneur de la maison; la seconde tend à prouver et nous sommes de cet avis — qu'il y a encore dans notre monde des hommes qui n'agissent pas sous l'*influenza* de l'intérêt ou de la cupidité.

FEUILLETON DU 30 DÉCEMBRE 1889 — 7

DOUBLE-BLANC

PAR

FORTUNÉ DU BOISGOBEY

I

Il est vrai que, plus tard, il avait essayé de le reprendre de force en cherchant à attaquer Hervé sur la place Vendôme.

Et Hervé se demanda tout à coup si ce voleur n'était pas justement l'auteur de la lettre qui, rencontrant l'autre au bal de l'Opéra, où il était venu, lui, affublé d'une fausse barbe, avait trouvé joli de fouiller dans la poche de ce monsieur où il comptait pêcher la traite de trois cent mille francs, ce qui l'aurait dispensé de rendre en échange la pièce qui mettait le capitaliste à sa merci. Mais le volé avait crié : Au voleur ! et le voleur, serré de près, avait pris ses précautions pour que, si on l'arrêtait, on ne saisît sur lui aucune preuve de vol.

Et il s'ensuivit que, maintenant, Hervé possédait en partie un secret qui assurément l'intéressait moins que le sort mystérieux d'Héva Nesbitt, mais qui ne laissait pas de le préoccuper.

L'inconnu a toujours de l'attrait pour un jeune homme qui a l'imagination vive, et ce Breton se promettait bien de découvrir ce que signifiaient les hiéroglyphes de l'agenda : chiffres, plans et dessins. Il en était déjà à se figurer qu'ils indiquaient des places où on avait enfoui des trésors très probablement mal acquis, car tout cela sentait le crime et la lettre donnait un corps à ce soupçon.

Cette date du 24 octobre